

Hervé Barraquand

Secrétariat général de l'Organisation internationale de la Francophonie

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue et de valeurs communes. Elle compte à ce jour 51 États et gouvernements membres et 5 États observateurs.

Le Secrétaire général, Monsieur Abdou Diouf, est chargé de la mise en œuvre de la politique internationale ainsi que de l'animation et de la coordination de la politique de coopération. Il s'appuie sur un opérateur principal, quatre opérateurs directs et une assemblée consultative.

Repères historiques

L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) est instituée le 20 mars 1970 à Niamey sous l'impulsion des Présidents Léopold Sédar Senghor, Hamani Diori, Habib Bourguiba et du Prince Norodom Sihanouk.

Au fur et à mesure des rencontres des chefs d'État et de gouvernement, réunis depuis 1986 en « Sommet », la Francophonie institutionnelle prend de l'ampleur. En 1997, lors du Sommet de la Francophonie organisé à Hanoi (Vietnam), les chefs d'État et de gouvernement adoptent une nouvelle Charte de la Francophonie qui prévoit, notamment, la création d'un poste de Secrétaire général de l'OIF. L'ACCT devient, en 1998, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, opérateur principal de l'OIF.

Objectifs

«La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération et du développement, a pour objectifs d'aider :

- à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'état de droit et aux droits de l'Homme;
- à l'intensification du dialogue entre les cultures et les civilisations;
- au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle;
- au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies.» (*article 1, Objectifs, Charte de la Francophonie*)

Les membres

L'Organisation internationale de la Francophonie réunit 51 États et gouvernements membres et 5 observateurs, soit une population de plus de 500 millions de femmes et d'hommes. Présente sur cinq continents, la langue française est la langue maternelle ou seconde de 175 millions de personnes à travers le monde, elle est apprise par 82,5 millions d'autres.

51 États et gouvernements membres

Albanie, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada-Nouveau Brunswick, Canada-Québec, Cap-Vert, Centrafrique, Communauté française de Belgique, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Égypte, France, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-équatoriale, Haïti, Laos, Liban, Luxembourg, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Moldavie, Monaco, Niger, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam.

5 Observateurs

Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie.

Le système institutionnel

Les instances politiques

- La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, plus communément désignée par le terme de «Sommet» rassemble, tous les deux ans, les chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'OIF.

« Instance suprême de la Francophonie, le Sommet définit les grandes orientations politiques de la Francophonie et confirme les grandes lignes de la coopération pour les années à venir de manière à assurer son rayonnement dans le monde et à en satisfaire ses objectifs » (*article 3 de la Charte de la Francophonie*).

Les Sommets de la Francophonie

Versailles (1986)
Québec (1987)
Dakar (1989)
Paris (1991)
Maurice (1993)
Cotonou (1995)
Hanoi (1997)
Moncton (1999)
Beyrouth (2002)
Ouagadougou (2004)

– La Conférence ministérielle de la Francophonie est composée des ministres des Affaires étrangères ou des ministres chargés de la Francophonie des pays de l'OIF. Cette Conférence annuelle a pour mission de veiller à l'exécution des décisions arrêtées lors d'un Sommet et de préparer le Sommet suivant. En outre, elle recommande au Sommet l'admission de nouveaux membres et de nouveaux observateurs. Elle siège également comme Conférence générale de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (*article 4 de la Charte de la Francophonie*).

L'Organisation internationale de la Francophonie s'appuie également sur les travaux et les recommandations de deux Conférences ministérielles permanentes : la Conférence des ministres francophones de l'Éducation (Confemen), la Conférence des ministres francophones de la Jeunesse et des Sports des pays (Confejes) et de Conférences ministérielles sectorielles (« Société de l'information », Maroc, septembre 2003 ; « Culture », Bénin, juin 2001 ; « Femmes », Luxembourg, février 2000 ; « Économie », Monaco, avril 1999 ; « Inforoutes », Canada-Québec, mai 1997, etc.).

– Le Conseil permanent de la Francophonie est composé des représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'État ou de gouvernement membres des Sommets. Présidé par le Secrétaire général, le Conseil est chargé de la préparation et du suivi du Sommet, sous l'autorité de la Conférence ministérielle (*article 5 de la Charte de la Francophonie*).

Il a notamment pour mission de veiller à l'exécution des décisions prises par la Conférence ministérielle, d'examiner et d'approuver les projets, de procéder aux évaluations des programmes des opérateurs, d'exercer un rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre, tant en ce qui concerne le volet politique et économique que le volet de coopération. Il siège également comme Conseil d'administration de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF).

Le Secrétariat général

Depuis le Sommet de Hanoi, en novembre 1997, le dispositif institutionnel a été complété par la création d'un Secrétariat général, placé sous l'autorité d'un Secrétaire général.

« Le Secrétaire général de la Francophonie est élu pour quatre ans par les chefs d'État et de gouvernement » (*article 6 de la Charte de la Francophonie*).

Succédant à Boutros Boutros-Ghali, Abdou Diouf est élu Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie le 20 octobre 2002, au Sommet de Beyrouth. Le Secrétaire général assume trois grandes missions :

- il est le « visage et la voix » de la Francophonie et incarne, à ce titre, la visibilité de l'Organisation sur la scène internationale;
- il met en œuvre l'action politique et diplomatique de la Francophonie dans les conditions prévues par la Charte;
- il est l'animateur de la coopération multilatérale francophone. Il lui revient de proposer aux Conférences ministérielles et aux Sommets « les axes prioritaires de l'action multilatérale francophone. Il le fait en concertation avec l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale et avec les opérateurs directs et reconnus des Sommets » (*article 8 de la Charte de la Francophonie*).

Le Secrétaire général dispose, dans l'exercice de ses fonctions politiques, des services de la Délégation aux droits de l'Homme et à la Démocratie dans le domaine de l'appui aux processus démocratiques et à la paix. L'action du Secrétaire général est soutenue par quatre Représentations permanentes auprès des Nations unies (New York et Genève), de l'Union européenne (Bruxelles), de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (Addis-Abeba).

Le Haut Conseil de la Francophonie, placé auprès du Secrétaire général, comprend trente-sept membres, indépendants, éveilleurs d'idées et ardents défenseurs de la langue française, partout dans le monde. Il est chargé d'assurer une fonction de réflexion sur les tendances majeures de l'évolution de l'actualité ainsi que sur l'avenir qui s'en dégage à moyen et long terme pour la Francophonie.

Les acteurs de la coopération multilatérale francophone

L'OIF s'appuie sur un opérateur principal, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, et quatre opérateurs directs : l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Association internationale des maires francophones et TV5. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est l'assemblée consultative de l'OIF (*article 2 de la Charte de la Francophonie*).

Un opérateur principal

- L'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) a été fondée en 1970 sous l'impulsion de trois chefs d'État africains : Léopold Sédar Senghor du Sénégal, Habib Bourguiba de Tunisie et Hamani Diori du Niger.

Elle développe des programmes de coopération dans cinq champs prioritaires : mise en valeur de la diversité culturelle et linguistique ; paix, démocratie et justice ; éducation, formation, jeunesse ; développement et solidarité ; insertion de la Francophonie dans la société de l'information. Sa principale mission est d'agir pour que les pays du Sud acquièrent les moyens de maîtriser le processus de leur développement et arrivent à générer leur propre dynamique par un développement humain et social durable et équitable.

Par exemple, elle a à son actif plus de 200 centres de lecture et d'animation culturelle, 50 radios locales, 48 points d'accès à Internet pour les jeunes.

L'AIF dispose de deux Instituts spécialisés : l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF) basé à Bordeaux (France) et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) basé à Québec (Canada-Québec). Elle s'appuie sur trois bureaux régionaux, à Lomé (Togo) pour l'Afrique de l'Ouest, à Libreville (Gabon) pour l'Afrique Centrale et à Hanoi (Vietnam) pour l'Asie-Pacifique.

Hervé Barraquand

Administrateur général: M. Roger Dehaybe

[<http://agence.francophonie.org>]

Courriel: agence@francophonie.org

Quatre opérateurs directs

– L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Fondée en 1961, l'Agence universitaire de la Francophonie soutient la coopération et la solidarité entre les institutions universitaires travaillant en français. Elle contribue au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, à la construction et à la consolidation d'un espace scientifique en français.

L'AUF rassemble 526 établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le monde et 32 réseaux scientifiques multilatéraux.

Elle met en œuvre des programmes scientifiques dans les domaines de la langue, du développement, du droit, des technologies de l'information et de la formation ouverte et à distance. Elle développe également des actions pour la mobilité scientifique et universitaire et pour l'appui à la recherche au Sud.

L'action de l'AUF est coordonnée par 9 bureaux régionaux et plus de 31 implantations (antennes, campus numériques, centre d'accès à l'information, instituts de formation) répartis sur les cinq continents.

Recteur: Mme Michèle Gendreau-Massaloux

[<http://universites.francophonie.org>]

Courriel: info@auf.org

– TV5

Avec plus de 165 millions de foyers recevant TV5 sur les cinq continents et 59 transporteurs satellitaires, TV5 offre, 24 heures sur 24, des regards croisés sur le monde.

Seul vecteur télévisuel en langue française disponible dans la quasi-totalité des pays, et troisième chaîne au palmarès des télévisions internationales, TV5 propose huit signaux « régionaux ». Ses grilles (hors grille spécifique TV5 Canada-Québec) offrent une vingtaine de rendez-vous quotidiens avec l'information, ainsi que du cinéma, de la fiction, des émissions pour la jeunesse, des magazines témoignant de la diversité culturelle de ses télévisions nationales partenaires, des « spéciales 24 heures » en direct depuis des capitales et grandes métropoles du monde, du sport, des programmes sur les grandes causes. TV5, en liaison notamment avec le CIRTEF, produit ou diffuse plusieurs magazines originaux consacrés aux réalités du Sud ainsi qu'un journal quotidien consacré à l'Afrique.

Des « Maisons TV5 » ont en outre été lancées dans plusieurs pays de ce continent, sur initiative locale, pour un meilleur accès des jeunes téléspectateurs.

Au-delà de l'antenne, le site Internet et/ou le télétexte de TV5 offrent des informations sur les programmes, la météo, la chanson, la bourse et des jeux-concours. Les internautes ont également accès aux journaux télévisés TV5, à des dépêches d'actualité, à la collection TV5 « Cités du monde », ainsi qu'à des outils pédagogiques pour l'apprentissage du français et à des conseils utiles pour les voyageurs.

Président directeur général: M. Serge Adda

[<http://www.tv5.org>]

Courriel: <http://www.tv5.org/contact>

– L'Université Senghor d'Alexandrie

L'université internationale en langue française au service du développement africain, nommée Université Senghor d'Alexandrie, a été créée par le Sommet de Dakar (mai 1989) qui l'a reconnue d'utilité publique internationale. Cette institution de 3^e cycle a pour vocation de former et de perfectionner des cadres et des formateurs de haut niveau et d'orienter leurs aptitudes vers l'action et l'exercice des responsabilités dans certains domaines prioritaires pour le développement : gestion de projets, gestion des institutions financières, gestion de l'environnement, nutrition-santé et gestion du patrimoine culturel.

D'autre part, le Centre René-Jean Dupuy pour le droit et le développement, créé en novembre 1998, a pour mission d'étudier le rôle et les fonctions du droit, interne et international, dans le développement durable, économique, politique, social et environnemental des pays africains.

Recteur : M. Fred Constant

[<http://www.usenghor-francophonie.org>]

Courriel : rectorat@usenghor-francophonie.org

– L'Association internationale des Maires francophones (AIMF)

Opérateur spécialisé dans le développement urbain, l'AIMF rassemble 115 capitales et métropoles réparties dans 46 pays. Elle est à la fois un forum de concertation entre les maires et un réseau de coopération attaché à renforcer la démocratie locale. Elle réalise en outre des projets qui contribuent à l'amélioration du bien-être des populations et à la modernisation de la gestion municipale.

Président : M. Bertrand Delanoë

[<http://maires.francophonie.org>]

Courriel : sp@aimf.asso.fr

Une Assemblée consultative

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), assemblée consultative de l'OIF, est constituée de sections membres représentant 65 Parlements des États et Communautés francophones et de 9 observateurs.

Elle participe à la mise en place et au renforcement des institutions démocratiques par l'adoption de textes transmis aux instances de la Francophonie, par l'organisation de missions de bons offices et de missions d'observation électorale.

L'APF conduit des actions de coopération interparlementaire principalement en direction des parlements du Sud. Par exemple, le projet Noria aide les parlements bénéficiaires à mettre en place un système d'information et à diffuser l'information parlementaire francophone.

Secrétaire général parlementaire : M. Jacques Legendre

[<http://apf.francophonie.org>]

Courriel : info@apf-fr.org

Hervé Barraquand

Les partenaires

- la Conférence des ministres francophones de l'Éducation (CONFEMEN) ;
- la Conférence des ministres francophones de la Jeunesse et des Sports (CONFEJES) ;
- le Comité international des Jeux de la Francophonie en charge de l'organisation tous les quatre ans des Jeux de la Francophonie ;
- OING francophones accréditées ;
- le Forum francophone des Affaires.

La Francophonie sur Internet

OIF [<http://www.francophonie.org>]

Opérateurs

AIF [<http://agence.francophonie.org>]

AUF [<http://universites.francophonie.org>]

TV5 [<http://www.tv5.org>]

Université Senghor [<http://www.usenghor-francophonie.org>]

AIMF [<http://maires.francophonie.org>]

Assemblée consultative

APF [<http://apf.francophonie.org>]

Partenaires

CONFEMEN [<http://www.confemen.org>]

CONFEJES [<http://www.confejes.org>]

Jeux de la Francophonie [<http://jeux.francophonie.org>]

Réseau des OING francophones [<http://oing.francophonie.org>]

Forum francophone des Affaires [<http://www.ffa-i.org>]

Autres sites

Site du Sommet de Ouagadougou (2004) [<http://www.sommet-francophonie.org/ouaga2004>]

Journée internationale de la Francophonie [<http://20mars.francophonie.org>]

Contribution francophone au SMSI [<http://smsi.francophonie.org>]